LE PETIT ABBATIEN

NUMERO 77 // FEVRIER 2023



Sommaire



3 LE MOT DU MAIRE

4 PLANTATION DE LA HAIE COMMUNALE

6 LA RESERVE NATURELLE

8 LE REPAS DE NOS AÎNÉS

9 LE CENTRE DE LOISIRS

12 DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

13 COMITÉ DES FÊTES

15 LA COMMUNE AU QUOTIDIEN

16 NOTRE VILLAGE HIER ET AUJOURD'HUI

17 INFORMATIONS DIVERSES

19 LOISIRS & CULTURE

20 COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

LE MOT DU MAIRE



Chers habitantes et habitants,

L'année 2022 a été brutale tant au niveau national qu'au niveau international : crise sanitaire persistante, choc inflationniste et surtout du sang et des larmes sur le territoire européen.

En revanche cette année écoulée nous a permis, au niveau communal, de reprendre nos échanges et rendez-vous traditionnels, notamment une brocante du 8 mai exceptionnelle par sa réussite et par le public accueilli et la fête de la St Gilles avec la soirée du comité des fêtes et le vin d'honneur dominical.

Cette année a également été rythmée par des évènements nouveaux ou oubliés.
L'épicerie participative, l'Epi Rigoles, lancée en juin dernier semble avoir trouvé une vitesse de croisière plus qu'encourageante.
Les Voisaines, reprenant un concept passé, nous ont proposé un festival des « Vilaines » qui pour « un coup d'essai » s'est révélé être « un coup de maitre ».

Deux « chantiers participatifs » nous ont rassemblés : le fleurissement du jardinet proche de la mairie et la plantation d'une haie à proximité du verger communal, cette seconde opération subventionnée par la Région Ile France ayant eu pour acteurs les enfants de l'école le jour de la Sainte Catherine et de nombreux bénévoles le lendemain.
Toutes mes félicitations vont aux promoteurs de ces actions. Je remercie également pour leur engagement tous les acteurs du bien-vivre à Vieille Eglise : les bénévoles des diverses associations, le personnel communal, l'équipe éducative de notre école et l'équipe municipale.

2023 démarre tambour battant : représentations théâtrales, après-midi ludique, amélioration de l'éclairage public, travaux de voirie, plantations, mise en place de bancs, de jardinières et de tables,...
Gageons qu'elle nous offrira de nombreuses occasions de nous retrouver et de partager.

Je nous souhaite une nouvelle année douce et apaisée.

Le maire, Jean Louis Duchamp

Le 30 janvier 2023

Comité de rédaction :
Jonathan Trebois
Dominique Le Dû
Christian Morvannic
Myriam Heurtaux
Jean-Louis Duchamp

VOTRE MAIRIE VOUS ECOUTE

vieilleglise.yvelines@wanadoo.fr
Tel : 01 30 41 16 13

Horaire d'ouverture au public les :
Lundi de 10h à 12h
Mardi de 9h30 à 12h30
Jeudi de 14h30 à 17h
Samedi de 10h à 12h

PLANTATION DE LA HAIE COMMUNALE

Un projet soutenu par la Région et le PNR

Près de la maison communale nous avons la chance d'avoir un verger, bordé au nord par une parcelle agricole. Le vent à Vieille Église est souvent un vent de nord-est. L'équipe municipale a donc proposé un projet de plantation de haie de protection au Budget participatif écologique de la Région Ile de France, une subvention à hauteur de 70% des frais d'investissements nous a été accordée pour la réaliser.

La plantation d'une haie vive à cet endroit a pour intérêt de :

• jouer le rôle de brise-vent et protéger ainsi le verger, abriter aussi l'espace de jeux pour enfants, et protéger ces espaces du froid en hiver

• contribuer au développement de la biodiversité dans cet espace en constituant une niche écologique (petits mammifères, insectes et oiseaux)

• protéger le sol du lessivage et en l'enrichissant naturellement en humus, et réguler l'eau sur le terrain

• rythmer le paysage par une clôture de décoration végétale

• délimiter la partie agricole de la partie accessible aux habitants de la commune

• protéger l'espace de l'éventuelle pulvérisation de produits phytosanitaires dans le champ attenant

Mme Doubre, chargée de mission Paysage au PNR, est venue nous rencontrer sur site le 11 février dernier et nous a proposé une animation à destination des enfants de l'école qui participeraient à la plantation de la haie et apprendraient à cette occasion des notions importantes sur le rôle des haies dans notre environnement.

Composition et implantation de la haie

Pour réaliser cette haie champêtre mixte, le PNR nous a recommandé un mélange d'essences végétales locales qui favorise la biodiversité par la fourniture d'un habitat et de nourriture tout au long de l'année. Le décor sera lui aussi changeant au fil du temps, et assurera un équilibre écologique. Les 10 essences choisies :

• Carpinus betulus (charme commun) , Amélanchier canadensis (amélenchier du Canada), Crataegus monogyna (aubépine blanche) , Cornus mas (cornouiller mâle) , Acer campestre (érable champêtre), Rosa canina (églantier), Fagus sylvatica (hêtre commun), Syringa vulgaris (lilas commun), Corylus avellana (noisetier commun), Prunus spinosa (prunelier sauvage) .

La haie a été implantée à 5m du fossé attenant, sur une longueur de 90 mètres. 250 pieds d'environ 80 cm de hauteur ont été plantés sur deux rangs, en quinconce. Les plants sont protégés individuellement par des filets biodégradables pour limiter la prédation des chevreuils/cerfs.



Un chantier participatif et pédagogique

Le PNR nous a aidés à organiser le chantier et était présent pour l'animation de la journée du vendredi avec les enfants de l'école. La préparation du sol et des trous de plantation avait été faite en amont avec l'aide de notre prestataire d'entretien des espaces verts Florian Beaufort.





Après la plantation, ce type de haie ne nécessite que très peu d'entretien. Seule une taille de recépage sera nécessaire d'ici deux à trois ans pour inciter les arbustes à se densifier à la base. Un renouvellement du paillage sera également à prévoir.

Encadrés par M. Suppo et l'animatrice du PNR, avec l'aide de quelques parents et conseillers municipaux, les enfants ont planté les 50 premiers arbustes le vendredi 25 novembre après-midi (détails et photos dans l'article de M. Suppo dans les pages sur l'Ecole).

Le samedi matin 26 novembre, une trentaine d'habitants ont répondu à l'appel de l'équipe municipale pour finir la plantation des 200 pieds restants, avec efficacité et bonne humeur.

A midi les efforts des volontaires ont été récompensés par un vin chaud apéritif offert par la Mairie, partagé sous la cabane pour le plaisir de tous !

Un grand merci à tous les participants et aux organisateurs de ce chantier très réussi qui améliorera durablement notre bien commun.



LA RESERVE NATURELLE

Une nouvelle arrivée sur le territoire, la réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline, sans « s » !

Il y a 50 ans, les naturalistes de terrain convaincus par l'urgence écologique avaient imaginé et initié ce grand projet de réserve ! L'étendue de la réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline va au-delà de leurs espérances. Yveline orthographié sans « s » tire sa toponymie de la mythologie régionale du pays d'Yveline qui signifie l'eau, Eve en celte, lui-même associé à la notion centrale de « source de vie » dans la culture gauloise. On y évoque aussi l'ancienneté d'une vaste forêt primaire, dont Rambouillet serait le dernier vestige, une sylvia aquilina, forêt d'eau baptisée « Yveline ». Ce n'est que dans les années 70 que le département des Yvelines a fait le choix d'ajouter un « s » à Yveline.

Escale migratoire incontournable pour les oiseaux, gîtes à chauves-souris, zones humides continentales, la réserve naturelle des étangs et rigoles d'Yveline est une des dernières réserves naturelles créées, le 8 avril 2021, sur les 356 que compte le réseau des Réserves Naturelles de France.

UNE RESERVE ATTENDUE DEPUIS PLUS DE 50 ANS !

En 1972, le premier projet de protection des milieux naturels du réseau des étangs et rigoles est instruit. Construit sous le règne de Louis XIV, le Roi-Soleil, il servait à alimenter les fontaines du château de Versailles. Plusieurs propositions de réserves naturelles se sont succédées sur différentes parties du réseau avec pour unique aboutissement la création de la réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines en 1986.

Héritage des vastes travaux hydrauliques de Louis XIV, cette nouvelle réserve s'étend sur huit étangs et cinq aqueducs, reliés par le grand lit de rivière. Elle regorge de zones humides (ripisylves, roselières, vasières, mares, …) peuplées d'espèces rares : au total, cette réserve couvre 310 hectares dont 91 hectares viennent de l'intégration de l'ex-réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines.

C'est le syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (SMAGER) qui a porté ce dernier projet de réserve et qui en est devenu l'organisme gestionnaire en novembre 2021.

L'essence de tous ces projets est de préserver la plus-value écologique de ce réseau d'étangs et de zones humides, toujours connectés hydrauliquement au massif forestier de Rambouillet à la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

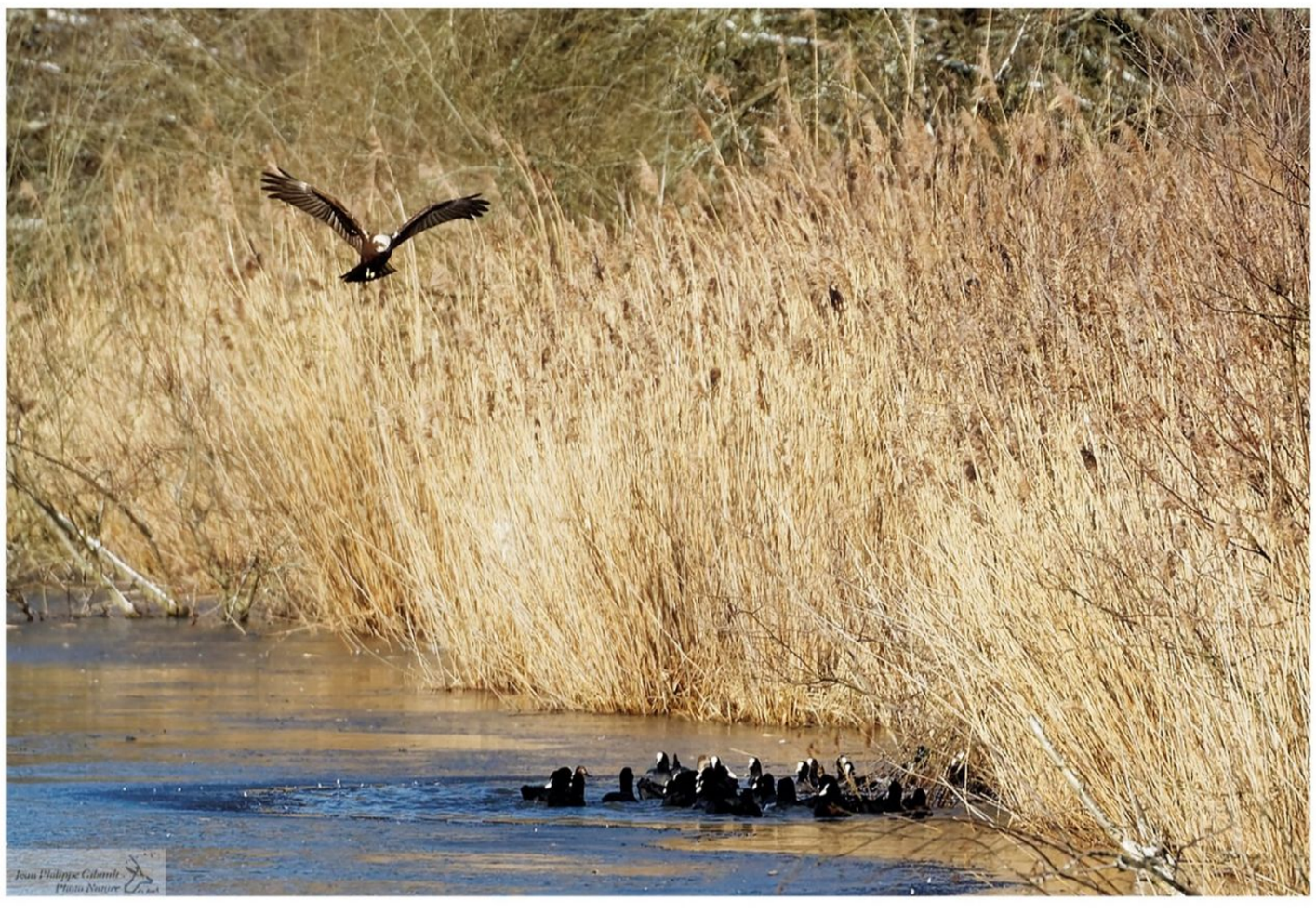

Busard des roseaux en stationnaire sur un groupe de Foulque macroule
(crédit photographique : association PHANA)

LE RESEAU HISTORIQUE DES ETANGS ET RIGOLES DU SMAGER

Ce système hydraulique dit « réseau supérieur », créé de 1675 à 1685, collecte les pluies ruisselées sur les plateaux de Trappes et de Rambouillet. Bien que n'alimentant plus le domaine de Versailles et ses fontaines depuis 1977, ce réseau hydraulique continue aujourd'hui de collecter, stocker et assurer le transit des eaux recueillies sur le plateau de Rambouillet, assainissant ainsi les zones agricoles et les secteurs urbanisés.
Par arrêté Préfectoral en mars 1984, le SMAGER s'est vu confier la gestion du réseau des étangs et rigoles, propriété de l'Etat ; ce dernier conservant ses droits et devoirs du propriétaire sur une surface d'environ 600 hectares.
Le bassin versant d'alimentation de ce réseau d'étangs et rigoles couvre environ 6 500 hectares pour un réseau de 53 kilomètres de rigoles, plusieurs aqueducs et dix étangs répartis sur un linéaire de 25 kilomètres de la forêt à la ville en passant par les champs.

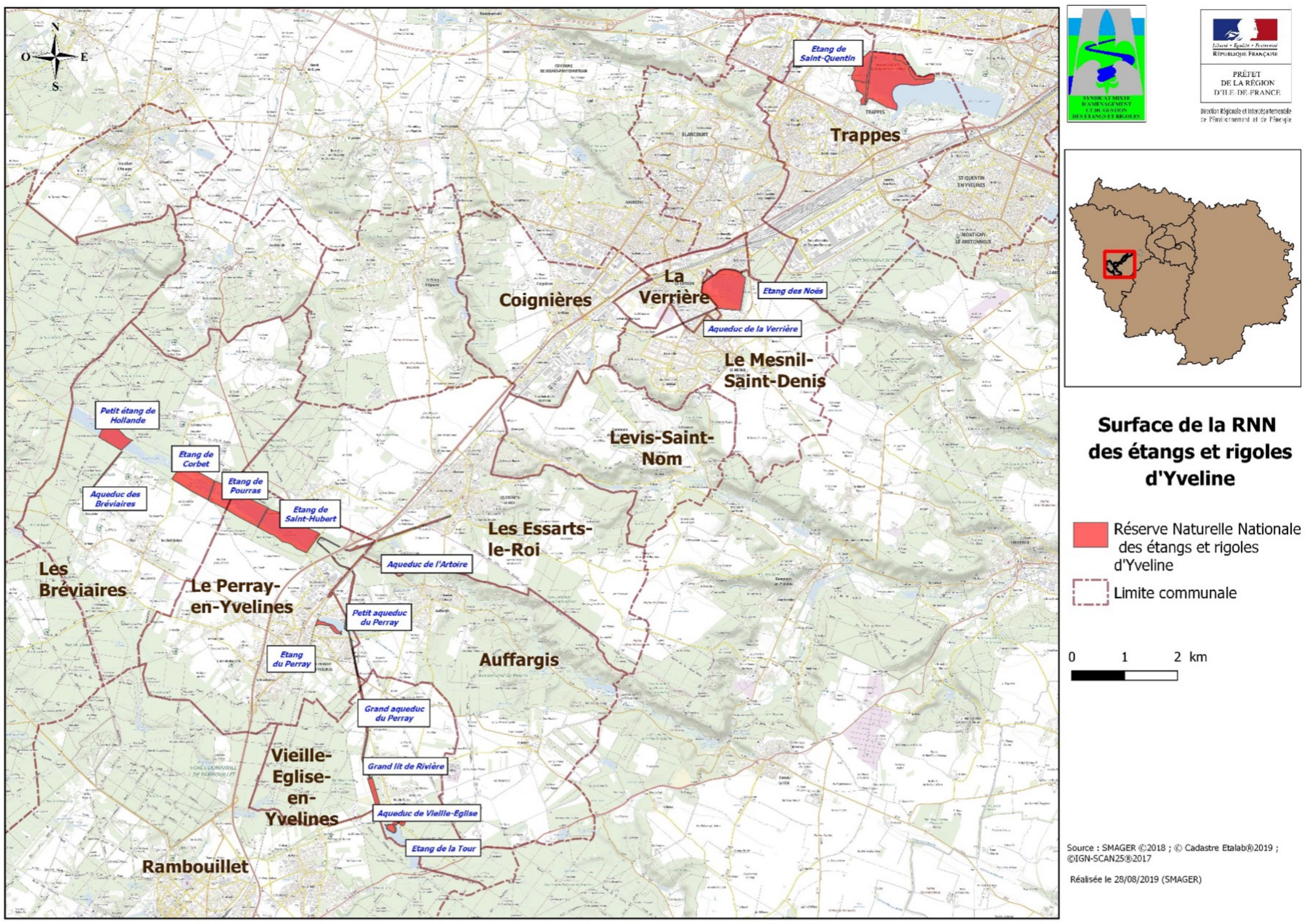

Quelques articles supplementaires :

Visite de la réserve naturelle / Mode d'emploi

La maison et les observatoires ornithologiques de la Réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline sont situés au cœur de l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines. Pour s'y rendre, il suffit de s'inscrire aux activités de découverte proposées par la réserve. Toutes les informations nécessaires sont sur le site internet : https://www.reservenaturelle78.fr. Adresse de la maison de la réserve : Rond Point Éric Tabarly, RD 912, 78190 Trappes-en-Yvelines – Tél : 01.71.49.71.82 – courriel : reserve@smager.fr. Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (SMAGER) est le gestionnaire de la réserve.

Les communes et les étangs concernés par la réserve

Huit communes sont concernées par la réserve naturelle : Trappes-en-Yvelines, la Verrière, Le Mesnil-Saint-Denis, les Essarts-le-Roi, le Perray-en-Yvelines, les Bréviaires, Auffargis et Vieille-Eglise-en-Yvelines.
Les sites classés en réserve naturelle sont les suivants : l'étang de Saint-Quentin (partie ouest déjà en réserve naturelle nationale), l'étang des Noës, l'étang du Perray sur sa rive sud, l'étang de Saint-Hubert, l'étang de Pourras, l'étang de Corbet, l'étang du Petit Hollande, la partie nord de l'étang de la Tour, l'aqueduc du Petit et du Grand Perray pour partie, l'aqueduc des Bréviaires, l'aqueduc de l'Artoire et l'aqueduc de Vieille-Eglise-en-Yvelines.

La réglementation spécifique à l'étang de la Tour

Sur l'étang de la Tour, la pêche est interdite depuis les berges de l'étang incluses dans la réserve naturelle (rive nord). Les accès à l'intérieur des aqueducs de Vieille-Eglise et du Grand Perray sont interdits.
Enfin, le grand lit de rivière est intégré au périmètre de la réserve ainsi que 50 centimètres de part et d'autre du grand lit. Autrement dit, les voies de circulation à pied, à vélo ou à cheval présentes à proximité ne sont pas dans la réserve.

LE REPAS DE NOS AÎNÉS

Le repas pour nos aînés a eu lieu cette année à la ferme du bout des prés à Cernay-la-ville dans une bonne ambiance autour d'un cochon grillé, suivi d'un après-midi dansant.









Et pour nos aînés qui n'ont pu se joindre au repas, un colis, composé de produits de la QUOIQUETERIE, leur a été distribué.





UNE NOUVELLE RENTRÉE AU CENTRE DE LOISIRS DE VIEILLE EGLISE

Septembre : c’est reparti pour passer des supers moments tous ensemble !









Octobre : Notre traditionnel défilé d'Halloween dans les rues de Vieille-Eglise avec les poney du Haras des Erables, merci encore Valérie et nombreux donateurs de bonbons et autres sucreries !









Novembre : Une journée à la caserne de pompiers de Rambouillet.

Les enfants ont pu enfiler la tenue du pompier pour manipuler la lance à incendie, découvrir la caserne, et participer à des ateliers de sensibilisation aux dangers domestiques.









Novembre c'est aussi passer nos derniers moments dehors !







Décembre : Noël au centre, décoration du sapin, calendrier de l'avent, maquillage de Noël et lettres au Père-Noël !






Janvier : L'Equipe d'animation vous souhaite à tous une très belle année 2023 remplie uniquement de bons moments.





N'oubliez pas d'inscrire vos enfants pour les vacances de Février, au programme : LES ÉMOTIONS !



AOUT 2023 : MINI CAMP DU 18/08/2023 AU 25/08/2023 7/15 ANS



Plus d'infos par mail : alsh.vieilleglise@orange.fr

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Nous venons déjà de passer une moitié d'année scolaire. Les élèves ont désormais tous pris leur repère dans cette nouvelle année : les Petites Sections s'habituent bien à ce nouveau rythme qu'est l'école, les élèves qui ont changé d'enseignant ont maintenant acquis de nouvelles habitudes de fonctionnement et, autour des apprentissages quotidiens, les divers projets sont désormais bien lancés :



La traditionnelle randonnée USEP qui se tient chaque année à l'automne s'est déroulée cette année sous la pluie. Les élèves d'élémentaire ont tout de même marché 14 km sur un circuit passant par Le Perray et Auffargis.



Les rencontres USEP Athlétisme ont permis aux élèves d'élémentaire d'affronter d'autres écoles du secteur au gymnase des Essarts le Roi.



les élèves des 3 classes de l'école ont participé à la plantation d'une haie sur le terrain communal avec l'aide d'une animatrice du PNR





Le marché de Noël, réalisé avec l'aide précieuse du comité de fêtes, a permis la vente des objets réalisés par les élèves en art visuel





un spectacle de Noël a eu lieu dans la salle communale pour les enfants de l'école.



Nous nous préparons également à mener à bien nos deux gros projets de l'année, grâce à une aide financière de la mairie :
une classe de neige de 7 jours au Grand-Bornand en Haute Savoie pour la classe de CM1-CM2 en partenariat avec une classe de Saint-Rémy l'Honoré.
Une classe équitation pour les CP-CE1-CE2 avec 7 séances de découverte et de pratique de l'équitation au haras des Erables de Vieille-Eglise

Lors du prochain numéro du Petit Abbatien, nous vous raconterons comment se sont passés ces beaux projets.
Je profite également de cet article pour rappeler à tous les parents qui viennent d'aménager sur la commune et qui ont un enfant né entre 2013 et 2020 (inclus) de se rapprocher de la mairie afin d'effectuer son inscription pour la rentrée scolaire de septembre 2023.



LE COMITÉ DES FÊTES

Activités du comité des fêtes - fin 2022





Le 27 Novembre 2022 : Spectacle de Noël pour les enfants avec leurs parents sur le thème des pirates. Le spectacle de Jack Sparrow "a été très apprécié de tous.





La magie de noël a continué sur le mois de décembre. Les enfants du village ont pu envoyer leur lettre au Père Noël grâce à la boite aux lettres installée devant la mairie. Ils ont eu le plaisir de se transformer en lutin de noël le temps d'une photo mais surtout de recevoir une réponse personnalisée du père noël.



Le Vendredi 9 décembre, marché de noël organisé par l'école des Rigoles et l'association des parents d'élèves. Participation du comité des fêtes avec la réalisation et la vente de crêpes et de décorations de noël. Sans oublier la venue du père noël pour le plus grand plaisir des enfants. Tous les bénéfices ont été reversés à l'école.

Le 2 Décembre 2022 : Soirée Téléthon. Gros succès avec la vente de crêpes à la sortie de l'école. La traditionnelle marche du téléthon a eu lieu malgré une météo médiocre de la mairie jusqu'à l'Office français pour la biodiversité de Saint Benoist.



Tout le monde s'est retrouvé en musique autour d'un buffet et des boissons chaudes dans un cadre sympa et une ambiance festive.





L'assemblée générale a eu lieu le Samedi 20 Janvier 2023. L'occasion de faire un bilan sur 2022 et de présenter les festivités pour 2023. C'est dans une ambiance conviviale et bienveillante que tout le monde s'est réuni autour d'un buffet pour fêter la nouvelle année.

NOS PROCHAINS RDV POUR 2023 SONT :

Voici les dates à retenir pour le premier semestre :

- Dimanche 12 février : Après-midi jeux avec buvette crêpes
- Samedi 1er avril : Fête du printemps
- Samedi 8 avril Chasse aux œufs
- Lundi 8 mai : Vide greniers
- Dimanche 18 juin : Fête du village

Pour nous suivre rendez-vous sur le site internet www.cdf78ve.ovh ou rejoignez-nous sur le groupe facebook « CDF Vieille Église en Yvelines »

Vous souhaitez devenir bénévole pour nous aider ponctuellement, contactez-nous par mail contact@cdf78ve.ovh.

LA COMMUNE AU QUOTIDIEN

Acquisition de Terrain

Le 6 décembre dernier, la commune est devenue propriétaire de la parcelle boisée derrière la nouvelle résidence de l'Aqueduc comprise entre l'impasse des Clérambault, le clos d'Orphin et les rigoles.
Le nettoyage du périmètre de ce bois a été entrepris ; il permettra de sécuriser les parcelles riveraines vis-à-vis de la chute des arbres d'essences fragiles.



Travaux Route de Rambouillet

Réalisés dans le cadre du programme triennal 2020-2022 de voirie, les travaux de réfection/création d'un cheminement piétons route de Rambouillet ont débuté à l'automne dernier. Une difficulté d'approvisionnement de la passerelle devant enjamber le fossé de la Patte d'oie entraine un retard pour l'achèvement de cet aménagement.
Néanmoins la partie déjà réalisée présente un résultat très satisfaisant.
Pour rappel, ces travaux sont financés à 70% par le conseil départemental des Yvelines.





Travaux sur notre éclairage public

Toujours dans le cadre du programme triennal 2020/2022 subventionné à 70% par le conseil départemental des travaux vont être entrepris sur notre réseau d'éclairage public dès le mois de février.
Il s'agit de :

- la mise en place de LED sur les derniers points lumineux non encore équipés,
- la finalisation de la mise aux normes de l'alimentation électrique du réseau,
- la modification de l'éclairage au débouché de la sente de la maison communale sur la route de l'Etang de la Tour.

NOTRE VILLAGE HIER ET AUJOURD'HUI

Maison Forestière à l'Etang de la Tour





INFORMATIONS DIVERSES

L'Epi Rigoles

Pour rappel l'épi Rigoles est une épicerie participative qui fonctionne grâce à ses adhérents ; son but : non seulement vous permettre de vous approvisionner auprès des producteurs locaux mais aussi d'en faire un lieu de rencontre dans le village.
Nous comptons à ce jour 21 fournisseurs qui nous approvisionnent en fruits, légumes, viandes, charcuteries, boissons avec ou sans alcool, confitures, miel, laitages, fromages, pains et viennoiseries. Et nous travaillons pour vous trouver d'autres producteurs afin d'avoir un choix toujours plus varié.
Chaque samedi les commandes sont prêtes pour vous au local de la maison communale, nous vous accueillons autour d'un café et dans la mesure du possible nous essayons également de créer des évènements afin de se retrouver et de partager ;
Le 18 Novembre a eu lieu la soirée Beaujolais et dégustation des produits de la ferme



A vos agendas, Le vendredi 10 Février 2023 à 19h00,
Nous vous proposons une soirée portes ouvertes avec dégustation à la maison communale en présence de certains de nos fournisseurs qui vous présenteront leurs produits.
Les adhérents seront là pour répondre à vos questions alors venez nous rejoindre !
Vous pouvez venir nous voir le samedi de 10h30 à 12h30 au local ou nous contacter par mail : epivieilleglise@mailo.com

Cérémonie du 11 novembre 2022

Le vendredi 11 novembre, M le Maire et le conseil municipal avaient conviés les habitants à la cérémonie au monument aux morts pour la commémoration de l'anniversaire de l'Armistice.

Tous se sont réunis ensuite pour partager le verre de l'amitié dans la salle du Conseil.



Voeux du maire

M le Maire et le conseil municipal ont renoué avec la traditionnelle cérémonie des vœux le dimanche 15 janvier.
L'occasion de réunir les élus des villages alentours, la sénatrice, Toine Bourrat, la conseillère départementale, Clarisse Demont et l'ensemble des habitantes et habitants de Vieille Eglise en Yvelines.
M le Maire a eu la joie d'accueillir les nouveaux habitants et a eu le plaisir de remettre quelques diplômes de la Médaille du travail.



BIBLIOTHÈQUE

Bonne année à nos fidèles lecteurs et aux Vieux-Abbatiens
Nous vous souhaitons tout ce qu'il y a de mieux pour vous et pour cette année 2023 où le monde est en proie à toutes sortes d'épreuves.
Par chance, la bibliothèque se porte bien car nous avons beaucoup de nouveaux habitants de notre village qui se sont inscrits. Notre plus jeune lectrice a 18 mois…
En Décembre nous avons acheté de nombreux livres pour les adultes et la jeunesse : 229 livres ont été empruntés dans les 2 semaines qui ont précédé les vacances scolaires…. Sans chiffrer le nombre d'emprunts de l'école…

Les contes musicaux du samedi 3 décembre à 16h15 ont été suivis par une dizaine d'enfants et leurs parents.

Notez les prochaines dates : samedi 25 mars et samedi 3 juin à 16h15.

Même si vous n'êtes pas inscrits à la bibliothèque vous êtes les bienvenus…

Nous vous attendons (hors vacances scolaires) :

Mardi de 16h30 à 19 h

Samedi de 10 h à 12h.

6 rue de la ferme.

Et si vous deveniez bénévoles ? on vous formerait avec plaisir…



PAROISSE

Selon une tradition récente, le curé de notre paroisse a célébré la messe suivie d'un partage de galettes lors de la fête de l'Epiphanie. La messe, animée par l'aumônerie des jeunes collégiens et lycéens, s'est très bien déroulée devant une assistance record, puisqu'il n'y avait plus assez de chaises pour asseoir toutes les personnes présentes. Cela s'est fait dans la joie, l'église pleine à craquer, avec de très nombreux jeunes et une belle animation musicale. En plus du partage de galettes et cidre apportées par quelques paroissiens, l'aumônerie a pu vendre à son profit de très nombreuses galettes à emporter et déguster chez soi ou avec des amis. Un grand merci pour tous ceux qui ont aidé à cette réussite dans notre village qui a ainsi fêté les Rois Mages, symboles de l'universalité de l'Eglise.



SICTOM

Depuis le 1er janvier 2023, vous déposez désormais tous vos emballages dans le bac de tri.

Suite à l'extension de ces nouvelles consignes de tri, le SICTOM reçoit actuellement de nombreuses réclamations, aussi bien en ce qui concerne les changements de stickers sur les bacs de tri que la taille des bacs ou leur fréquence de collecte.

Le SICTOM est confronté à des difficultés d'approvisionnement en bacs neufs compte-tenu de la conjoncture. Priorité est donnée à la livraison des bacs en fonction du motif de la demande (nouvelle habitation, vol, casse…). Les délais de livraison seront donc plus longs lorsque la demande n'est liée qu'aux nouvelles consignes de tri. Le SICTOM met tout en œuvre pour rétablir au plus vite des délais convenables.

En vous remerciant de votre compréhension.

RAPPEL ILLIWAP



Scannez le QRcode pour accéder directement à notre station Illiwap.

Permanence conseil énergie

La conseillère énergie de Rambouillet Territoires effectue des permanences afin de vous informer sur la rénovation et la performance énergétique de votre logement. Le samedi matin dans différentes Mairie du territoire et du lundi au vendredi dans les locaux de Rambouillet Territoires (22 rue Gustave Eiffel à Rambouillet).

Sur rendez-vous : 01 83 75 06 05 ou par mail à l'adresse : conseil.energie@rt78.fr

LOISIRS & CULTURE

ACTIVITÉS MULTI-JEUX

Vous aimez jouer ?
Nous vous attendons tous les jeudis à 14H à la salle communale pour une partie de belote, de tarot, de scrabble, de rami ou de rummikub.
Actuellement, nous recherchons plus précisément quelques joueurs de tarot ou scrabble.
N'hésitez pas à venir passer un après-midi avec nous.
C'est aussi un lieu d'échanges où l'ambiance et la convivialité sont garanties.
Bernard MANCELLIER - 06.73.57.43.18 ou Nadia MARIE - 06.61.17.08.54





MARCHE

Rendez-vous le mardi matin à 8h30 et le premier dimanche de chaque mois à 9h
Contact : Bernadette Nivert : 01 30 41 73 70

RANDO LOISIRS

Rendez-vous le mardi matin à 9h
Contact : Jean-Pierre Lechanteur : 01 34 94 90 65
ou 06 70 66 57 20
jeanpierre.lechanteur@neuf.fr

Temps Danse Jazz

À la salle communale :
Lundi de 9h30 à 10h30 : Pilates
Mardi de 19h à 20h : Pilates
Mardi de 20h à 21h : Pilates
Mardi de 21h à 22h : Barre au sol
Mercredi de 19h à 20h : Yoga
Jeudi de 20h45 à 21h45 : Cardio Latino
Contact :
06 21 55 35 99 ou tempsdanse78@gmail.com

Mdanse 78

Lundi 19h15 - 22h15 : Danse de salon
À la salle communale
Contact :
Martine Marouby : 06 72 87 94 95
Jean-Pierre Marouby : 06 72 87 94 84

Fils et Aiguilles

Venez coudre, tricoter, border et patworker le vendredi de 13h30 à 16h30
Dans une ambiance amicale à la salle communale
Contact :
Sylvie : 07 85 58 97 97
Jacqueline : 06 77 53 71 77

RVE - 103.7 - Vivez votre région!

Chaque jour sur votre radio locale:
Des informations locales, nationales et internationales, des chroniques, sport, culturel, vie associative, histoire locale, consommation, jardinage, transports, petites annonces, offres et recherche d'emploi, talents locaux...
www.radiorve.com - 01 30 41 15 15

Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

PROCES-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 octobre 2022

L'an 2022 et le 21 octobre à 20 h 45, le Conseil Municipal de la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le préau de l'école communale en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Jean-Louis DUCHAMP, maire.

Date de la convocation : 17/10/2022
Date d'affichage : 17/10/2022

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11 à l'ouverture de la séance

Présents :
Jean-Louis DUCHAMP, Jean-Yves DELABBAYE, Annick FIGONI, Christian MORVANNIC, Frédéric AMOSSÉ, Bernard BADUEL, Myriam HEURTAUX, Dominique LE DU, Sylvie CHEVALLIER, Olivier PÉNOT (arrivée à 20h50), Carine DELABBAYE, Rosa DA SILVA

Absents excusés :

- Jonathan TREBOIS
- Valérie LABATI

Absent :

- François PETIPAS

A été nommé secrétaire à l'unanimité : Annick FIGONI

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 juillet 2022
2. Délibération taxe de superposition
3. Délibération tarif repas des Anciens
4. Délibération prêt à usage
5. Délibération avenant Yvelines Restauration
6. Lignes Directrices de Gestion
7. Désignation correspondant incendie et secours
8. Communications du Maire
9. Informations (commissions urbanisme, environnement, travaux, communication, syndicats)
10. Questions diverses

Le quorum étant atteint (11), la séance est ouverte à 20h45.

1.Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2022

Arrivée de M. Olivier PÉNOT à 20h50, avant l'approbation du procès-verbal.
Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2022, est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il est signé par M. Le Maire, Jean-Louis DUCHAMP et le secrétaire de la séance du 8 juillet 2022, Frédéric AMOSSÉ.

2.Délibération taxe de superposition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 121 de la loi n° 2020-1721 du 29/12/2020 de finances pour 2021 a abrogé l'article L. 2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorisait la perception de taxes pour les convois, les inhumations et les crémations, dites « taxes funéraires » au 1er janvier 2021. La taxe d'inhumation qui avait été mise en place à Vieille-Eglise-en-Yvelines a ainsi été supprimée au 1er janvier 2021.

La taxe de superposition des corps qui est en réalité une redevance d'occupation du domaine public, et qui concerne toutes les inhumations dans une sépulture à partir du 2ème corps n'est pas concernée par cette suppression ; les communes peuvent toujours la percevoir.

Cette taxe n'a pas encore été mise en place à Vieille-Eglise-en-Yvelines.

Sur proposition de M. Le Maire,

Vu l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières,

Vu l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession,

Vu les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs aux tarifs des concessions,

Vu la délibération n° 2021.40 du 14/12/2021 du Conseil Municipal relative aux tarifs communaux au 1er janvier 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à la majorité :**

- **Votants : 12**
- **Pour : 10**
- **Contre : 1 (Annick FIGONI)**
- **Abstention : 1 (Sylvie CHEVALLIER)**

- Décide d'instaurer à partir du 1er novembre 2022 une taxe de superposition des corps à compter de l'inhumation du 2ème corps dans une même sépulture d'un montant de 200€ pour les concessions trentenaires ou perpétuelles.
- Dit que le tarif de cette taxe de superposition sera valable du 1er novembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.
- Dit que ce tarif pourra être révisé à compter du 1er janvier 2024.

3.Délibération tarif repas des Anciens

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le repas des Anciens aura lieu le samedi 19 novembre prochain à midi à la Ferme du Bout des Prés à Cernay La Ville. Le cochon y est mis à l'honneur.

Sur proposition de M. Le Maire,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Décide de fixer le montant de la participation au repas des Anciens du 19 novembre comme suit :

- Le repas sera gratuit pour les personnes de 70 ans et plus

- Il sera demandé aux personnes âgées de 65 à 69 ans, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal et leur conjoint, une participation de 20€ par personne.

4. <u>Délibération prêt à usage</u> :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat de prêt à usage (dit commodat) a été signé le 1er juin 2009 pour une durée d'un an reconductible tacitement chaque année entre la commune et l'EARL La Quoiqueterie représentée par M. et Mme Petipas. Ce contrat est actuellement toujours en cours. L'objet du commodat est le prêt à titre gratuit d'une parcelle appartenant à la commune, cadastrée ZB 41 d'une superficie de 3 000 m² en vue d'une exploitation strictement agricole (polyculture/élevage).

M. et Mme Petipas ne souhaitent plus bénéficier de ce commodat et souhaiteraient que ce contrat de prêt à usage soit transféré à leur fils, Paul Petipas qui est en train de reprendre l'exploitation agricole de ses parents.
La date de reprise d'activité n'étant pas arrêtée, ce point n'a pas fait l'objet d'une délibération et sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

5. <u>Délibération avenant Yvelines Restauration</u> :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le prestataire des repas cantine, Yvelines Restauration, a adressé à la mairie en juillet dernier un courrier de proposition de révision des prix applicable au 1er septembre 2022 et portant sur une augmentation de 4%.

Sur proposition de M. Jean-Louis DUCHAMP, Maire,

Le conseil municipal, entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'augmentation de 4% des tarifs repas enfants et adultes proposée par Yvelines Restauration,
- Autorise M. Le Maire à signer cette modification contractuelle portant le repas enfant de 2.4199€HT à 2.5167€ HT soit 2.66€ TTC et le repas adulte de 3.1064€ HT à 3.2307€ HT soit 3.41€ TTC à compter du 1er septembre 2022.

6. <u>Lignes directrices de gestion</u> :

M. Le Maire explique que les « lignes directrices de gestion » est un document obligatoire que la commune doit établir et soumettre à l'avis du Comité Technique avant d'être acté ensuite par arrêté du Maire. Le Conseil Municipal n'a pas besoin de délibérer.

Ce document est impératif notamment pour promouvoir les agents titulaires éligibles à l'avancement de grade.

Il comporte plusieurs volets :

- Un état des lieux de la situation communale (les métiers existants, les délibérations relatives au personnel, etc…)
- Une analyse avec une projection dans les années à venir (départs, remplacements à envisager)
- Une réflexion afin de définir une stratégie pluriannuelle des ressources humaines
- Les actions à mener dans les domaines suivants : Recrutement / formation / rémunération / promotions et avancements de grade / Actions en faveur de l'égalité hommes/femmes

M. Le Maire a pu obtenir les lignes directrices de gestion d'une autre commune (La Celle-Les-Bordes) pour laquelle les lignes directrices de gestion ont déjà été établies et validées par le Comité Technique. Cela permettra à la commune d'avoir un modèle de document sur lequel s'appuyer.

7. Désignation d'un correspondant incendie et secours :

M. Le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal que suite au décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, le maire doit désigner un correspondant incendie et secours dans un délai de 3 mois à compter de l'entrée en vigueur du décret, soit à partir du 1er novembre 2022.

Dans les précédentes mandatures, Jean-Yves ROCHE et Jacky BARBE avaient été désignés correspondants incendie et secours.

Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié du SDIS.

Il est à noter que la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines n'est pas concernée par l'établissement d'un plan de prévention des risques majeurs (PPRM).

Christian MORVANNIC propose sa candidature. A l'unanimité Christian MORVANNIC est désigné correspondant incendie et secours.

8.Communications du Maire

- Le 19 octobre les obsèques du jeune Mathias JAYATILAKE se sont déroulées à la maison communale puis au cimetière ; le livre de condoléances est en mairie à la disposition des personnes souhaitant écrire un message de sympathie ou d'affection à la famille.
- La commune a reçu un avis de mention de décès de Claude DERIEZ, qui fut adjoint au Maire
- Le repas des Anciens est organisé le 19 novembre.
- La commémoration du 11 novembre 1918 de déroulera à partir de 11h30 devant le monument aux morts.
- Cette année, le Téléthon aura lieu le 02 décembre.
- L'inauguration de la réserve naturelle nationale aura lieu le 14 novembre à 11h sur la chaussée Napoléon située entre l'étang de St Hubert et l'étang de Pourras en présence de M. Le Président du Sénat, du Préfet des Yvelines, de Mme la présidente du SMAGER ainsi que de quelques personnalités politiques telles que Pierre Bédier, Aurore Bergé, Toine Bourrat

9.Informations :

- **Commission urbanisme** : rapportée par Jean-Yves DELABBAYE
  - Une déclaration préalable a été reçue par la mairie, elle concerne le n° 27 route de l'Etang de la Tour (Ancienne propriété de M. et Mme Teilliol)
  - La 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune doit être numérisée. Pour cela il a été fait appel au bureau d'études déjà sollicité pour le PLU et ses modifications. Le coût de la numérisation s'élève à 990€ TTC. Ce devis a été validé.

    Jean-Yves DELABBAYE explique qu'au 1er janvier 2023, seule la version du PLU au format CNIG déposée sur le Géoportail de l'urbanisme sera opposable.

- **<u>Commission Environnement</u>** :

  - Frédéric AMOSSÉ fait un point sur la haie qui sera bientôt créée à proximité du verger communal dans le cadre du budget participatif environnemental de la Région Ile de France : les végétaux seront plantés le 25 novembre prochain, jour de la Ste Catherine, par les élèves de l'école de Vieille-Eglise et l'appui pédagogique du Parc Naturel Régional HVC, ainsi que le 26 novembre matin par les habitants volontaires. Le terrain a déjà été préparé à la plantation par Paul PETIPAS et Florian BEAUFORT. Dans un souci écologique, un paillage issu d'élagage local sera épandu tout autour des végétaux plantés.

    Myriam HEURTAUX propose d'organiser un « verre partagé » pour remercier les participants. Un diplôme à destination des enfants est actuellement en cours de préparation.

    Jean-Louis DUCHAMP signale qu'un habitant de Vieille-Eglise-en-Yvelines, Jean-François GROISY, a proposé ses services pour la fabrication de nichoirs pour les oiseaux.

    Jean-Louis DUCHAMP : informe que la commune a reçu un avis d'exploitation forestière d'une parcelle au-delà de la ferme de la Quoiqueterie. Après la rénovation du ponceau de la Quoiqueterie un arrêté avait été pris afin d'y interdire la circulation aux véhicules de plus de 3.5 tonnes (à l'exception des engins agricoles) afin de le protéger. En l'occurrence les grumes seront débardées par le chemin de la Foret Verte aux Vindrins, chemin géré par l'ONF.

    La prochaine commission environnement est fixée à la date du 4 novembre à 18h30.

    Jean-Louis DUCHAMP signale que du mobilier urbain va être prochainement acheté : il s'agit de bancs et de tables ainsi que des jardinières qui seront installées aux entrées du village, sous les panneaux d'entrée d'agglomération.

    Par ailleurs des bancs extérieurs, qui étaient vétustes, ont été remplacés à l'école et sur l'aire de jeux à proximité du centre de loisirs.

- **<u>Commission travaux</u>** :

  - Les travaux au 41 bis route de l'Etang de la Tour étant achevés, l'entreprise va remettre en état les trottoirs.
  - Un arrêté a été pris pour permettre la réalisation de travaux de raccordement Eau Potable et aux eaux usées au 27 route de l'Etang de la Tour. Lors de ces travaux une canalisation d'eaux pluviales a été cassée. Elle est en cours de réparation.
  - Mardi dernier ont débuté route de Rambouillet les travaux pour la réalisation du cheminement piéton dans le cadre du contrat triennal. Il est à signaler que le prix des matériaux a augmenté (notamment pour la réalisation de la passerelle).
  - Le remplacement des coussins berlinois, également dans le cadre du contrat triennal, vient d'être achevé route d'Auffargis.
  - Le dernier volet du contrat triennal est la rénovation à venir du Clos d'Orphin, avec notamment la mise en place de fourreaux en traversée de chaussée pour un futur enfouissement des réseaux Orange.

- La commune a sollicité la société BS78 pour établir un devis pour divers travaux de couverture concernant l'école, la toiture des appartements communaux et l'église. Le montant des travaux s'élève à plus de 11 000 € TTC. Ces travaux portent notamment sur le remplacement d'une tuile chez Mme Nadia MARIE, le remplacement d'ardoises sur la toiture de l'école, des travaux sur le faîtage de la classe maternelle ainsi que sur la toiture de l'église côté opposé au presbytère. Par ailleurs cette entreprise est intervenue en urgence pour stopper une infiltration d'eau au-dessus des sanitaires de l'école. Pour le moment il n'y a pas d'autre infiltration d'eau.

  Jean-Louis DUCHAMP propose aux membres de la commission des travaux de se réunir le 28 octobre prochain à 20h30. Dans cette perspective, il invite les conseillers municipaux à faire part de leurs suggestions visant à réduire la consommation énergétique pour les semaines et mois à venir. Il précise que les enfants ne seront pas impactés outre mesure dans le cas où la température du chauffage devrait être réduite.

  Par ailleurs Christian MORVANNIC informe que la société Orange est intervenue pour rétablir les lignes qui ne fonctionnaient plus (internet, téléphone) à la bibliothèque. Le technicien a finalement changé la box et tout fonctionne désormais normalement.

- **Commission communication** :

- Le journal Le Petit Abbatien vient d'être distribué aux habitants, merci notamment à Jonathan pour l'excellent travail d'élaboration. Le prochain journal sortira en janvier ou février prochains.
- Il est prévu que le site internet de la commune soit « relookée » avec une évolution responsive.
- Un article sur la commune est inséré dans le journal de Rambouillet Territoires paru ce mois-ci avec en couverture une photographie qui nous montre le village d'une manière très nouvelle.

- **Point école** : présenté par Annick FIGONI

Le 1er conseil d'école s'est déroulé mardi dernier : Les effectifs de cette année sont plutôt stables par rapport à la précédente rentrée scolaire : 59 élèves cette année (62 l'année dernière).

La classe de Mme FERNANDEZ est la plus chargée avec 22 élèves de maternelle.

Le directeur, M. SUPPO bénéficie d'une décharge annuelle de 12 jours au cours desquels il est remplacé.

Le calendrier scolaire a été communiqué à l'ensemble des familles, à noter qu'il n'y aura pas d'école le vendredi qui suit l'ascension.

Les élèves de M. SUPPO et de Mme HYDRIO iront à la piscine des Essarts Le Roi le vendredi matin (14 séances ont été programmées en 2023).

Les élèves vont régulièrement à la bibliothèque, Karine JAYATILAKE continue d'assurer, chaque semaine, la gestion des livres empruntés.

L'école est affiliée à l'USEP (Union Sportive des Ecoles Primaires) ; des rencontres sportives seront organisées à l'extérieur (randonnée, athlétisme, etc…)

Le marché de Noël aura lieu le 9 décembre, le bénéfice des ventes ira à la coopérative scolaire.

Une vente de chocolats aura également lieu. Pour celles et ceux qui sont intéressés, un bon de commande circule actuellement.

Les gendarmes de Rambouillet vont organiser une réunion avec les enfants afin de prévenir des risques liés à l'usage d'internet et des réseaux sociaux. Un « permis internet » sera délivré à cette occasion.

A noter que cette année il n'y aura pas d'intervenant musique à l'école, cette activité étant très sollicitée, l'école de Vieille-Eglise-en-Yvelines n'a pas pu obtenir de séances.

La fête de fin d'année est fixée au 23 juin 2023.

Cette année une classe dite « transplantée » c'est-à-dire une classe de neige est organisée avec une classe de St Rémy l'Honoré du 25 au 31 mars 2023. Les élèves partiront au Grand Bornand. L'école a déjà effectué les réservations et les parents ont versé la somme de 350€ afin que la réservation soit ferme. L'école a demandé une participation financière à la commune à hauteur de 300€ par élève, ce qui ferait environ 6 000€ à verser directement à la coopérative scolaire qui se chargera de régler directement les factures.

M. Le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal afin de payer la subvention à la coopérative scolaire, sans attendre le vote du Budget Primitif 2023, après vérification que les crédits soient suffisants au chapitre 65. A l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent que la mairie subventionne ce séjour au ski.

M. Le Maire indique que le mini camp d'août dernier a été un véritable succès, 24 enfants y ont participé. Parents, enfants et animateurs souhaiteraient que le prochain séjour d'août 2023 soit un peu plus long.

- **Point personnel** :

Jean-Louis Duchamp indique que

- La parité a été respectée et appréciée cet été avec la participation de 2 animateurs masculins.
- Jessica Huguet, qui était en disponibilité pour une durée de 3 ans depuis le 27/01/2022 pour élever son enfant a sollicité fin août sa réintégration par anticipation à la date du 1er septembre. Le délai de prévenance étant trop court, elle réintégrera son poste à compter du 3 novembre prochain. Clémence Surin qui la remplaçait jusqu'à présent terminera son contrat le 31 octobre 2022.
- L'arrêt de travail d'Isabelle Le Roy est prolongé jusqu'au 26 janvier 2023. Auparavant, l'étude était assurée par Mme Le Roy et Mme Fernandez. Cette année, l'étude sera uniquement assurée par Mme Fernandez. Les soirs où l'étude ne pourra pas être assurée, les enfants pourront être accueillis au centre de loisirs.
- Afin de pallier l'absence de personnel certains jours, des élus ont été sollicités pour assurer la surveillance des enfants, l'accueil du matin, voire l'animation de l'étude.
- Jessica ayant désormais un enfant en bas âge, ne pourra très certainement pas assurer l'accueil du matin de 7h30 à 8h20 comme Clémence Surin le faisait auparavant. Annick FIGONI suggère de passer une annonce pour recruter une personne qui puisse assurer l'accueil du matin ainsi que le service du midi.
- Un remplacement a eu lieu à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines (DASDEN 78)
- Le retard qui avait été pris dans la facturation des repas cantine/étude et du centre de loisirs a enfin été rattrapé.
- Certains parents ont demandé à régler leurs factures à l'aide de chèques CESU, ce qui est tout à fait possible.

- **Parc Naturel de la haute Vallée de Chevreuse** présenté par Frédéric AMOSSÉ

M. Jean Mola a été nommé directeur depuis le 1er septembre 2022.

La charte du Parc Naturel Régional HVC va être révisée dès l'année prochaine. La charte actuelle sera caduque au 4/11/2026. Le parc qui regroupe actuellement 55 communes va être élargi à 81 communes soit 26 communes nouvelles (11 du département de l'Essonne et 15 du département des Yvelines)

35 personnes travaillent au Parc Naturel Régional HVC.

La future Maison du Parc sera construite sur la commune de St Rémy-Lès-Chevreuse (à proximité du rond-point de la route de Versailles et de la route de Gif Sur Yvette).

Jean-Louis DUCHAMP informe le Conseil Municipal que des pochoirs, commandés auprès du Parc, permettront de peindre l'indication « Ici commence la rivière » au niveau des avaloirs Eaux Pluviales afin de sensibiliser le public à la pollution environnementale.

- **SICTOM** présenté par Carine DELABBAYE

Le rapport d'activités 2021 sera présenté lors d'une prochaine séance.

Au 1er janvier 2023 tous les emballages plastiques vont pouvoir être déposés dans la poubelle recyclable. A cet effet, des agents interviendront lors des collectes pour coller de nouveaux stickers sur les poubelles des habitants.

Au 1er janvier 2024 tous les biodéchets devront être triés. Dès aujourd'hui on constate une forte augmentation des demandes de composteurs.

10.Questions diverses

- Rosa DA SILVA rapporte qu'une administrée n'a pas pu ramasser les pommes au verger en raison de la présence de moutons. La solution proposée serait d'installer les moutons avant la cueillette des pommes ; ce qui n'a pas été possible cette année.
- Annick FIGONI demande de faire passer un message sur Illiwap concernant les dates de chasse et un autre pour rappeler le passage des enfants dans les rues de Vieille-Eglise le 31 octobre.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu avant le 15 décembre 2022.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h49

Procès-Verbal approuvé en séance du

Signatures

Le Maire
Jean-Louis DUCHAMP

Le secrétaire de séance
Annick FIGONI

Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

PROCES-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 juillet 2022

L'an 2022 et le 08 juillet à 20 h 48, le Conseil Municipal de la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le préau de l'école communale en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Jean-Louis DUCHAMP, maire.

Date de la convocation : 04/07/2022
Date d'affichage : 04/07/2022

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Présents :
Jean-Louis DUCHAMP, Jean-Yves DELABBAYE, Annick FIGONI, Christian MORVANNIC, Frédéric AMOSSÉ, Bernard BADUEL, Jonathan TREBOIS, Sylvie CHEVALLIER, Olivier PÉNOT, Valérie LABATI, Carine DELABBAYE, Rosa DA SILVA

Absents excusés :
- Myriam HEURTAUX, pouvoir donné à Jean-Louis DUCHAMP,
- Dominique LE DU, pouvoir donné à Annick FIGONI,
- François PETIPAS

A été nommé secrétaire à l'unanimité : Frédéric AMOSSÉ

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2022
2. Décision du Maire : Renouvellement de la convention avec le GROUPE SACPA
3. Délibération : Décision modificative n°1 budget commune
4. Délibération : Non remboursement de la retenue de garantie à l'entreprise PEINTURES PARISIENNES
5. Délibération : tarifs mini camp août 2022
6. Délibération : Recrutement d'animateurs pour le mini camp d'août 2022
7. Délibération : Fixation des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires et tarifs cantine étude pour l'année scolaire 2022/2023
8. Délibération : Remboursement de frais engagés par un élu
9. Communications du Maire
10. Informations (commissions urbanisme, environnement, travaux, communication, syndicats)
11. Questions diverses

Le quorum étant atteint (12), la séance est ouverte à 20h48

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles règles en matière de publicité des actes applicables depuis le 1er juillet 2022 et notamment :

- Suppression du compte-rendu sommaire au profit du procès-verbal qui sera approuvé à la séance suivante par l'ensemble des conseillers et signé par le Maire et le secrétaire de séance,
- Affichage de la liste des délibérations examinées dans la semaine suivant la réunion et mise en ligne sur le site internet.

1.Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2022

Après correction du point « Communications du Maire » (correction du nom de l'association « Les Voisaines »), le procès-verbal de la séance du 8 avril 2022, est approuvé à l'unanimité.

2. Décision du Maire : Renouvellement de la convention avec le GROUPE SACPA (décision n° 01.06.2022 du 21/06/2022)

M. Le Maire informe les membres du Conseil de sa décision prise au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire, de renouveler la convention signée avec le groupe SACPA pour la capture des animaux errants sur le territoire de la commune. Cette convention est renouvelée à compter du 1er juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2023 pour un prix annuel forfaitaire de 862,64€ HT (soit 1 035.17€ TTC), le prix étant calculé selon le nombre d'habitants.

DÉLIBÉRATIONS

3.Décision modificative n° 1 Budget Commune

M. Le Maire explique que le permis de construire n° PC 078 655 16 C 0002 qui avait été délivré en 2017 à la SCI résidence de l'Aqueduc a été annulé, et que suite à l'obtention du permis de construire, la SCI résidence de l'Aqueduc a versé la taxe d'aménagement en 2 échéances.

A la suite de l'annulation du permis de construire, la commune a reçu 2 titres de perception demandant le remboursement de la taxe d'aménagement, l'un de 12 643,95€ et l'autre de 12 642, 98€ soit un montant total de 25 286.93€. Ces 2 titres s'imputent au compte 10 226 du chapitre 10 section investissement. Or aucun crédit n'a été prévu à ce compte au budget primitif 2022.

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables et propose donc la décision modificative n° 1 afin d'abonder le chapitre 10 en dépenses d'investissement et permettre ainsi le paiement des 2 titres de perception

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2022.10 du 08/04/2022 concernant le vote du budget primitif

2022,

Vu les titres de la Perception en date du 24 mars 2022 demandant le remboursement d'un trop perçu par la commune au titre de la part communale de la taxe d'aménagement suite à l'annulation du permis de construire PC 078 655 16C 0002 déposé par la SCI résidence de L'Aqueduc,

Considérant que la part communale de la taxe d'aménagement reçue en 2 échéances, l'une de 12 643,95€ et l'autre de 12 642,98 €, soit au total 25 286,93€ est à restituer suite à l'abandon du projet par le promoteur,

Considérant le besoin de crédits à hauteur de 25 286,93€ pour réaliser le remboursement cité ci-dessus, au chapitre 10 en dépenses d'investissement où aucun crédit n'avait été prévu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Marie à procéder à la décision modificative n° 1 au budget 2022 de la commune telle que :

FONCTIONNEMENT						INVESTISSEMENT					
DEPENSE			Recettes			DEPENSE			Recettes		
Chapitre	article	montant	Chapitre	article	montant	Chapitre	article	montant	Chapitre	article	montant
022					- €	10	10226	25 286,93	021*	021	25 286,93
011	6188	-25 286,93									0
023*	023	25 286,93									
TOTAL		0,00	TOTAL		- €	TOTAL		25 286,93	TOTAL		25 286,93

Section de fonctionnement équilibré - € *Section d'investissement équilibré* *0*

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3. Non remboursement de la retenue de garantie à l'entreprise LES PEINTURES PARISIENNES

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché public « Réhabilitation de la mairie », L'entreprise LES PEINTURES PARISIENNES avait été retenue pour le lot 10 peintures et revêtement de sol,

Une retenue de garantie de 5 % d'un montant de 607,10€ a été appliquée sur la facture n° 03.19.68010/1614 du 29/03/2019 émise par l'entreprise LES PEINTURES PARISIENNES et s'élevant à 12 141,84€ TTC. Cette facture a été payée en 2019 par mandat administratif n° 246.

M. Le Maire précise que le procès-verbal de réception des travaux fait état de réserves et que celles-ci n'ont pas toutes été levées, et la prestation effectuée n'a pas donné entière satisfaction. De plus, l'entreprise n'a pas fourni tous les documents demandés.

Vu le procès-verbal de réception des travaux du lot 10 faisant état de réserves,

Qui n'ont pas toutes été levées par l'entreprise LES PEINTURES PARISIENNES à ce jour,

Vu la retenue de garantie de 5% d'un montant de 607,10€ non remboursée à ce jour à l'entreprise,

Afin de régulariser cette situation, la commune doit émettre un titre au compte 21311 (n° d'inventaire 2015/11) d'un montant de 607,10€,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que la retenue de garantie de 5% d'un montant de 607,10€ appliquée au mandat n°246 / 2019 ne sera pas remboursée à l'entreprise LES PEINTURES PARISIENNES et qu'il y a lieu d'émettre un titre du même montant au compte 21311.

4. Tarifs mini camp d'août 2022

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que cette année le séjour mini camp est organisé du 22 au 26 août 2022 dans la Vienne. Différentes activités seront proposées (Futuroscope, La Vallée des Singes, Les reptiles de la Vienne).

25 enfants sont actuellement inscrits.

Sur présentation de M. Le Maire,

Considérant le coût total des activités ainsi que le transport pour 25 enfants et 4 adultes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs du mini camp comme suit :

Tarifs séjour mini camp 2022

Tarifs accueil extrascolaire mini camp août	
A (QF < 6 000€)	315 €
B (6 001€ < QF < 12 000€)	340 €
C (QF > 12 001€)	370 €
Extérieurs	390 €

5. Recrutement d'animateurs pour le mini camp d'août 2022

M. Le Maire informe les conseillers du recrutement de 3 adjoints d'animation dont 2 viendront renforcer l'équipe encadrante actuelle lors du séjour mini camp organisé du 22 au 26 août prochain. L'ensemble du personnel participant sera mobilisable 24h/24h avec des heures de travail effectives et des heures de repos conformément à la règlementation. Il y aura lieu d'indemniser les heures supplémentaires qu'ils effectueront. Ce point n'a pas fait l'objet d'une délibération.

6. Fixation des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires et tarifs cantine étude pour l'année scolaire 2022/2023

Sur proposition de M. Le Maire,

Vu la précédente délibération n° 2021.20 en date du 15 juillet 2021 fixant les tarifs cantine, étude, accueil du matin et périscolaire soir et extrascolaire vacances et mercredis à compter du 2 septembre 2021,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de fixer à compter du 1er septembre 2022 pour l'année scolaire 2022/2023 les tarifs suivants :

Accueil matin	
Prestation	**Tarifs 2022/2023**
Journée	4,70 €
Forfait mensuel	41,62 €
Cantine	
Prestation	**Tarifs 2022/2023**
Repas enfant	4,08 €
Forfait mensuel	53,57€
Repas adulte	5,25 €
Etude	
Prestation	**Tarifs 2022/2023**
Journée	3,81 €

Accueil périscolaire : soir			
Tarifs	Soirée 16h30 – 19h00	Semaine complète 16h30-19h00	Soirée après étude 18h00-19h00
A (QF < 6 000 €)	3.66€	13.07 €	1.63 €
B (6 001 € < QF < 12 000 €)	4.85 €	17.43 €	2.13 €
C (QF > 12 001 €)	6.04 €	21.75 €	2.72 €

Accueil extrascolaire : vacances et mercredi					
Tarifs	Journée avec repas	Matin sans repas	Après-midi sans repas	½ journée avec repas	Forfait semaine vacances
A (QF < 6 000 €)	13.12 €	4.80 €	5.94 €	9.11 €	56,56 €
B (6 001 € < QF < 12 000 €)	17.48 €	6.39 €	7.82 €	12.03 €	75,75 €
C (QF > 12 001 €)	21.85 €	8.02 €	9.84 €	15.20 €	95,95 €
Extérieur	26.22 €	9.56 €	11.81 €	18.22 €	106,05 €

Monsieur le maire précise que l'augmentation de 4% pour les repas ne couvrira que partiellement les hausses liées à ce service (frais de personnel, coût des fluides et augmentation du prix des denrées alimentaires).

Il est également rappelé que les familles souhaitent que les factures des différents services soient émises plus rapidement et plus régulièrement.

7. Remboursement de frais engagés par un élu

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune s'est dotée l'année passée d'un logiciel de publication assistée par ordinateur pour la création du journal « Le petit abbatien ». La licence doit être renouvelée cette année. Cependant, la société FLIPSNACK refuse toujours le paiement par mandat administratif et demande un paiement en dollars.

Monsieur Trebois Jonathan a donc dû payer par carte bleue 168 $ soit 157,07 € TTC auxquels s'ajoutent 4.26€ de frais bancaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que cet achat était indispensable pour l'élaboration du journal « Le Petit Abbatien »,

Vu la facture n°ch_3L4MzIFVym1p3yLs2BmlspdZ du 28/05/2022 payée par Jonathan TREBOIS et correspondant au renouvellement de la licence du logiciel PAO à la société FLIPSNACK pour un montant de 168 $ soit un coût de 157,07 € TTC et 4.26€ de frais bancaires,

Vu le relevé de carte bleue de Monsieur Jonathan TREBOIS faisant apparaitre le règlement de 157,07 € TTC plus 4.26€ de frais bancaires soit un total de 161,33€,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Accepte** le remboursement par mandat administratif de 161,33 € à Monsieur Jonathan TREBOIS sur présentation d'un RIB et de son relevé bancaire
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférant.

8.Communications du Maire

- La brocante annuelle du 8 mai organisée par la nouvelle équipe du Comité des Fêtes présidée par Karine JAYATILAKE s'est révélée être une réussite, avec la participation de nombreux bénévoles.
- Le Comité des Fêtes a également organisé le 3 juillet une kermesse activité nouvelle qui a rencontré un vif succès.
- Jean-François GROISY, artiste peintre local a exposé ses toiles durant un mois et demi à la bibliothèque, l'exposition se poursuit désormais sur la commune d'Auffargis.
- Comme chaque fin d'année scolaire, une fête de l'école a été organisée, elle s'est déroulée le 24 juin et elle a réuni de très nombreux participants ; à cette occasion les élèves de CM2 entrant au collège ont reçu un dictionnaire de la part de la municipalité.
- Un concert gratuit proposé par l'Usine à Chapeaux aura lieu devant la Maison Communale le 26 août prochain
- L'association « Les Voisaines » organisera le 10 septembre à la grange de Vieille-Eglise un festival culturel qui se déroulera de 11h à 23h. Un grand nettoyage est en cours sous la grange pour permettre l'accueil des festivaliers et du public.
- La traditionnelle fête de la St Gilles se déroulera le 3ème week-end de septembre, soit les 17 et 18 septembre.

- L'épicerie participative, « L'Epi Rigoles », qui a ouvert ses portes le 25 juin dernier, a fixé la date de son inauguration officielle au 10 septembre.

- La Société des Courses Hippiques de Rambouillet, en partenariat avec Rambouillet Territoires va organiser le prix de Vieille-Eglise-en-Yvelines au cours de sa réunion de courses du 4 septembre, ce jour-là les associations de Vieille Eglise pourront présenter leurs activités.

- Jessica HUGUET a demandé sa mise en disponibilité de droit pour élever son enfant pour une durée de 3 ans

- Clémence SURIN qui la remplace depuis le 29/11/2021 donne entière satisfaction.

- A la rentrée scolaire, en l'absence d'Isabelle LE ROY, l'étude sera uniquement assurée par Gwenola FERNANDEZ.

9.Informations :

- Commission urbanisme : rapportée par Jean-Yves DELABBAYE

  - Dossier du Clos des Prés (6 maisons) : une personne n'ayant pas eu son prêt, a renoncé à l'achat d'un terrain et donc à son permis de construire.

  - Vente d'une parcelle appartenant à la mairie à l'intersection de la route de l'Etang de la Tour et de la route de Rambouillet pour permettre la création d'un accès route de l'Etang de la Tour : ce projet est pour le moment différé

  - La mairie a reçu un courrier d'une habitante signalant la présence de chenilles processionnaires du chêne qui ont envahi les arbres situés sur sa parcelle. Plusieurs actions ont été menées par la propriétaire sans résultat à ce jour. Elle demande l'autorisation d'abattre les 8 chênes situés sur sa parcelle. Ces arbres sont situés dans un Espace Paysager Protégé. L'avis de la DDT à Versailles a été sollicité. Une visite a été organisée sur place afin de constater l'ampleur du problème.

    M. Le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal pour l'abattage à titre exceptionnel des 8 chênes aux frais de la propriétaire, étant entendu que celle-ci s'engage à replanter des arbres de haute tige sur sa parcelle. Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable sur ce point.

  - Projet de mini crèche au Clos de la Source : Les futurs acquéreurs d'une maison souhaitent transformer celle-ci en mini crèche de 12 places pour les enfants de 0 à 3 ans. D'ores et déjà une trentaine de pré-inscriptions ont été recueillies alors même que le projet est à ses prémices. Des travaux de mise aux normes seront nécessaires et les porteurs de ce projet devront obtenir tous les agréments requis. Par ailleurs, une réunion d'information a été organisée afin de rassurer certains riverains qui s'inquiétaient des nuisances susceptibles d'être engendrées par ce projet (bruit, gestion du stationnement des véhicules, ...). Il est à noter que le Clos des Sources étant une voie privée, les véhicules des familles stationneraient route d'Auffargis pour la dépose et la récupération des enfants.

  - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération Rambouillet Territoires a été mis en révision.

  - Les travaux d'élaboration du Plan Local de l'Habitat intercommunal se poursuivent ; une réunion d'étape s'est tenue le 8 juillet au cours de laquelle a été validé, pour Vieille Eglise un bilan prospectif de la constructibilité à l'horizon 2030.

- Commission Environnement : présentée par Frédéric AMOSSÉ

  - Projet de haie au verger communal : un devis a été demandé auprès de Val de Loire Productions. Le devis s'élève à 1 726.45€ HT

    Sur les conseils du Parc Naturel de la HVC la haie s'étendrait sur 90 ml et serait composée de plants variés disposés en quinconce sur une largeur de 2 m. Cette haie présente de nombreux avantages pour la biodiversité : en effet, elle permettra d'abriter de nombreuses espèces animales, (insectes, oiseaux) mais également elle limitera l'érosion et constituera une barrière face au vent. La Région subventionnant ce projet à hauteur de 70%, il resterait à la commune un reste à charge d'environ 300 euros.

  - Un travail collectif avec la participation d'habitants motivés a permis le fleurissement des abords de la mairie avec la mise en place de végétaux divers

- Commission travaux : présentée par Jean-Louis DUCHAMP et Christian MORVANNIC

  - Quelques travaux de rénovation et d'entretien à venir avec en particulier la restauration de la toiture de l'école,
  - Des éclairages leds vont également être posées dans le préau de l'école en remplacement des luminaires hors d'âge existants.
  - Par ailleurs, des rondins de bois qui avaient été installés dans le cadre de la mise en place d'une passerelle au-dessus de la rigole de St Benoît ont été volés le long du cheminement piétons, leur remplacement est à envisager.

- Commission communication :

  - Le site internet de la commune va être remanié
  - Le « Petit Abbatien » est en cours de préparation, il sortira à l'automne

- Parc Naturel de la haute Vallée de Chevreuse présenté par Frédéric AMOSSE

  François HARDY a été nommé directeur par intérim

  La charte actuelle est en cours de modification. Une fois qu'elle sera finalisée la commune sera de nouveau invitée à renouveler son engagement.

  Le Parc subventionne des projets divers (bilans énergétiques des bâtiments communaux, subvention éclairage public, aides aux agriculteurs, centres équestres, etc…) un guide des subventions est disponible sur le site.

- Mission Locale de Rambouillet présentée par Bernard BADUEL

La cotisation s'élève à 0.98€/habitant

Contrats jeunes : objectif de 145 jeunes placés et accompagnés (actuellement une 40ène de jeunes suivis)

Application « Citykomi » est une application d'infos et d'alertes.

- SICTOM présenté par Carine DELABBAYE

La pénurie actuelle qui touche de nombreux matériaux, aggravée par la guerre en Ukraine entraîne notamment des problèmes d'approvisionnement en sacs destinés au ramassage des végétaux pour les communes bénéficiant du service de collecte en porte à porte.

Ces problèmes amènent à une réflexion sur la gestion des déchets à la source. En effet, afin d'inciter les

habitants à réduire leurs déchets, le SICTOM met à leur disposition 2 composteurs par foyer.

Au 1er janvier 2024 les bio déchets devront être triés à la source (viande, etc…)

10.Questions diverses

Olivier PENOT signale, à la demande d'un riverain, que de nombreux véhicules utilisent la rue de la Ferme et font demi-tour au bout de la voie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h28

Procès-Verbal approuvé en séance du

Signatures

Le Maire
Jean-Louis DUCHAMP

Le secrétaire de séance
Frédéric AMOSSÉ

NUMEROS UTILES

Depuis un téléphone fixe

Gendarmerie : 01.61.08.61.50
Hôpital : 01.34.83.78.78
Centre anti-poison : 01.40.37.04.04

S.O.S. Amitiés : 08.20.06.60.66
Enfance en difficultés (numéro vert) : 08.00.05.01.23
Jeunes Violence Ecoute (numéro vert) : 08.00.20.22.23

Sécurité sociale : 36 46
URSSAF : 01.39.24.78.78
C.A.F. : 01.34.57.32.00
Impôts : 01.34.94.16.00
Conseil Départemental (route) : 01.34.57.32.40
EDF/GDF : 08.01.01.01.78
Eau (Saur) : 08.10.07.70.78
Sictom (enlèvement encombrants) : 08.00.49.50.61

Mairie de Vieille-Eglise-en-Yvelines : 01.30.41.16.13
Ecole communale de Vieille-Eglise-en-Yvelines : 01.30.41.82.63
Centre de Loisirs : 01.34.85.56.83
Radio Vieille-Eglise (R.V.E.) : 01.30.41.15.15
Bibliothèque municipale de Vieille-Eglise-en-Yvelines : 01.30.59.85.81

POMPIERS : 18
SAMU Urgences Médicales : 15
Police-Gendarmerie : 17
Urgences avec portable (Pompiers ou Police) : 112